

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 9 JUIN 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
Procurations : 3
Absents : 1

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, PAGES Anne, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur DOLADILLE Damien à Madame CONSTANT Sandrine, Monsieur PARENT Philippe à Monsieur SOULIER Samuel, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie.

Absent : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

9 - OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE 2023 AU FONCTIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale nécessite une participation communale de 3 700 € en 2023.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de cette subvention de 3 700 € au CCAS.

Le Maire,

Samuel SOULIER

